



Devenir Praticien Massage Naturiste agréé FFMN

Formez-vous et créez votre activité de massage naturiste.

Si vous souhaitez vous installer et exercer à temps complet ou à temps partiel en tant que professionnel praticien en massage naturiste

Voici quelques informations qui peuvent vous être utiles à titre indicatif (sans valeur juridique).

La législation sur la création d'entreprise et sur les professions réglementées étant susceptible d'évoluer, nous vous conseillons de prendre contact directement avec les organismes concernés pour plus d'information.

Tout d'abord, il faut préciser sur l'ensemble des supports promotionnels de votre activité (documents, sites internet, publicités, ...) que votre activité de praticien en massage naturiste n'est en aucun cas assimilable à une technique médicale ou thérapeutique, et ne se substitue pas à une pratique médicale de kinésithérapie ou d'ostéopathie.

Le diplôme FFMN atteste que vous avez suivi une formation et que vos compétences à exercer cette pratique est reconnue par votre formateur. Ce diplôme peut vous être demandé par certaines assurances.

Si vous souhaitez exercer en tant que praticien en massage naturiste, vous pouvez prendre contact directement avec le CFE (Centre de Formalité des Entreprises) de votre département.

ATTENTION : L'activité de praticien en massage naturiste, n'est pas une activité réglementée, elle ne dépend pas de la chambre des métiers.

Si vous désirez suivre une formation qualifiante en tant que praticien en massage naturiste dans le but d'exercer une activité professionnelle, contactez la FFMN.

A l'issue de la formation, différents statuts professionnels sont possibles pour exercer votre activité :

Salarié ou portage salarial, (d'une entreprise, d'un institut, d'un SPA ...), autoentrepreneur, micro-entreprise, EURL, SARL, ...

Le statut le plus simple et le plus rapide à mettre en œuvre, est le statut d'autoentrepreneur. Ce statut permet de démarrer une activité professionnelle ou développer une activité complémentaire à son travail actuel.



Devenir Praticien Massage Naturiste agréé FFMN

L'avantage réside dans le fait que les charges sociales et fiscales sont indexées au chiffre d'affaire :

pas de chiffre d'affaires = pas de charge

Toutefois ce statut présente aussi des inconvénients (non déductibilité des charges, chiffre d'affaires limité, ...)

Le statut d'autoentrepreneur s'adresse aux personnes qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur activité de praticien en massage naturiste.

Si vous êtes étudiant, salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi, retraité, ... et que vous souhaitez pouvoir démarrer facilement votre activité professionnelle de praticien en massage naturiste, avec la possibilité d'arrêter à tout moment, le statut d'autoentrepreneur est adapté.

Les charges sociales et fiscales sont payées par un prélèvement libératoire mensuellement ou trimestriellement calculé sur le chiffre d'affaires .
<http://www.lautoentrepreneur.fr/>

Praticien en massage naturiste en tant que profession libérale, est une activité non réglementée affiliée au RSI.

Praticien ne massage naturiste, est codifiée sous le code NAF 96.04Z.

Définition : les activités d'entretien corporel telle que celles fournies par les bains turcs, les saunas et les bains de vapeur, les solariums, les stations thermales, les instituts d'amaigrissement et d'amincissement, les instituts de massage, etc.

Si vous êtes déjà installé en tant qu'autoentrepreneur, contactez le CFE de votre département pour faire rajouter ce code à votre activité

Pour exercer en tant que praticien en massage naturiste, il vous faut souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.



Devenir Praticien Massage Naturiste agréé FFMN

Formation au massage naturiste

La formation se déroule en principe sur deux jours, en deux modules de 3 heures avec apprentissage du protocole en 4 parties:

- Jambes arrières
- Dos et nuque
- Jambes avant
- Ventre, torse et visage.

Avant la formation, vous êtes massé une heure pour découvrir le protocole.

Ensuite vous êtes formé au protocole en deux séances de 3 heures avec une pause par heure.

On prévoit la formation sur deux jours car il est difficile de gérer toute la formation sur une journée.

A l'issue de la formation on valide par un massage que vous exécutez et on vous remet un diplôme et le protocole.

Le prix de la formation est de 500 €.



Contact FFMN : 06 02 62 47 17 - www.federation-massage-naturiste.fr